

COMMUNE DE BORDES-UCHENTEIN

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 juillet 2019

Présents : Patrick Laffont, Régis Espes, Arlette Ourtau, Vincent Ramond, Philippe Ertzbischoff, Mme Josette Pujol, Gérard Dupla, Roland Bernié, Gabriel Burel, Gilbert Couvreur , Hugues Lapierre Claude Vaisse , Mme Pierrette Gaston ,

Absents excusés :

Mme Pauline Cosset, a donné pouvoir à Roland Bernié

Absents : Robin Cazalé, Laetitia Piquemal Yannick Veper, Gilbert Guichard,

Nombre de membres en exercice : 18

Quorum : 10

Le quorum est réuni avec 13 présents sur 18 membres et 1 pouvoir

La séance est ouverte à 21h

Roland Bernié est nommé secrétaire de séance

Ordre du jour

Approbation des CR des réunions du 1^{er} Mars et 12 Avril 2019

Décision modificative n°2- 2019

Convention avec EDF : superposition d'affectation d'ouvrages publics

Travaux de voirie Route du Tamarech : consultation

Loyer salle polyvalente

Maîtrise de la consommation énergétique sur éclairage public

Ouverture paysagère à Uchentein

Adressage à Uchentein et Bordes

Communauté de Communes Couserans Pyrénées : nombre d'élus 2020 ; répartition du FPIC 2019

Bloc de marbre d'Uchentein

Travaux en cours

Motion de soutien au personnel ONF

Questions diverses

Approbation du CR de la réunion du 1er Mars 2019

Certains conseillers n'ayant pas reçu la totalité des pages du CR du Conseil du 1^{er} Mars, son approbation a été reportée au prochain : la communication du CR définitif complet a été faite, et son contenu est approuvé à l'unanimité, comme le CR du dernier conseil, du 12 avril 2019.

Décision modificative n°2- 2019

Pour tenir compte des notifications de recettes supplémentaires (subventions d'investissements), la décision modificative se présente comme suit, équilibrée en recettes et dépenses :

Section de Fonctionnement : 5000 € tant en dépenses qu'en recettes

Section Investissements Recettes : 17 637 € (DETR et subventions sur investissements).

Section Investissements Dépenses : 17 637 €

Vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés

Convention avec EDF : superposition d'affectation d'ouvrages publics

Un certain nombre d'ouvrages EDF sont installés sous des voies publiques.

Il s'agit au cas particulier de conduites, de ponts au-dessus de ces conduites, de galeries, prises d'eau, etc.

Dans la perspective de renouvellement des concessions EDF, à l'horizon 2023-2024, éventuellement au profit d'autres opérateurs, il y a lieu de régulariser et mettre en forme administrativement ces différentes situations. EDF a transmis à la commune un projet de convention à cet effet, dont le contenu est présenté au conseil.

Vote : Après discussion, le Maire est autorisé à signer cette convention, à l'unanimité des membres présents et représentés.

Travaux de voirie Route du Tamarech : consultation

Le Maire rappelle au conseil la décision prise antérieurement de réfection des débouchés de la Route du Tamarech, d'une part sur la RD4, et d'autre part sur la voirie communale, et la réfection de la route de Bacher (empierrage).

Après consultation d'entreprises, c'est l'entreprise Naudin qui est la moins-disante, 17 634 € HT pour la route du Tamarech, et 9840 € HT pour la route de Bacher.

Vote : adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Loyer salle polyvalente

Le Maire rappelle que la salle polyvalente est vacante, depuis l'automne 2018, suite à la cessation d'activité sans repreneur du précédent exploitant saisonnier en restauration.

Deux candidats éventuels ont fait part de leur intérêt pour reprendre le même type d'activité, mais pour continuer les négociations le Maire souhaite connaître le montant du loyer à demander.

Il rappelle que le loyer était de 150 € par mois, pour les mois d'utilisation.

Il rappelle aussi que l'année 2018 a vu la mise aux normes et la rationalisation des circuits de marche en avant en cuisine, ainsi que la mise aux normes d'accessibilité pour personnes handicapées, dépenses supportées par le propriétaire, la commune de Bordes-Uchentein.

Le Maire rappelle aussi que le « petit foyer » ne permet pas une simple substitution d'installations, et qu'il convient de conserver la possibilité d'utiliser la salle polyvalente pour des besoins publics et privés, au prix d'une contribution financière dans ce dernier cas, si l'exploitant n'est pas le traiteur retenu pour la manifestation privée.

Après de longs échanges sur le souci de préserver l'équilibre économique de la gestion par un futur exploitant, compte tenu de la saisonnalité de l'activité, d'une part, des charges supportées par la commune d'autre part, et de la volonté communale de pouvoir disposer de cet équipement en cours d'année pour différentes manifestations publiques ou privées, une proposition de loyer de 200 € par mois se dégage.

Le cadre contractuel précédent serait conservé, hormis le montant du loyer porté à 200 €

Vote : proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Maîtrise de la consommation énergétique sur éclairage public

Le Maire indique au Conseil que le coût de l'éclairage public sur la commune a été de 7290 € en 2017, de 5920 € en 2018, ce qui mérite attention et l'autorisation qui lui a été donnée précédemment de consulter le SDE09 sur les différentes solutions pour réduire ce montant.

Il donne lecture de la lettre du Président du SDE09, concernant ce problème.

L'extinction nocturne sur une plage à déterminer est le plus facile à mettre en œuvre, mais n'obtient pas l'assentiment de tous à l'heure actuelle (été ? hiver ? uniformité sur l'année ? sécurité nocturne réelle ou supposée pour les piétons ? risques de sécurité cambriolage en période d'extinction?).

Il reste la possibilité de mettre en œuvre une baisse d'intensité, ou de procéder à un échange des lampes actuelles par un dispositif à LEDS, le coût de cet échange étant à la charge de la commune, et le montant est loin d'être négligeable. Amortissement sur combien d'années ?

Le maire propose donc de réaliser un test de baisse d'intensité sur un quartier, à déterminer avec le SDE09 en fonction des contraintes techniques (plusieurs bornes de déclenchement à sélectionner pour un même quartier...), et de demander au SDE09 un chiffrage du coût de remplacement par des LEDS, en vue d'un phasage, ainsi que de tenter de chiffrer l'économie réalisable en baissant globalement l'intensité.

Vote : Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Ouverture paysagère à Uchentein

Le maire rappelle la procédure en cours avec le PNR des Pyrénées Ariégeoises pour diverses parcelles à Uchentein village d'en haut.

Avant de contractualiser avec le PNR, il faut obtenir l'autorisation des différents propriétaires.

Autorisations obtenues pour la majorité, hormis deux parcelles en position basse, et les plus pentues au demeurant, pour lesquelles il existe un refus.

Il propose de réduire le périmètre d'intervention aux parcelles pour lesquelles les propriétaires ont donné leur accord, ce qui ne semble pas dénaturer le projet, sous réserve de l'avis du PNR.

Vote : Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Adressage à Uchentein et Bordes

Le Maire rappelle la procédure en cours à Bordes en ce qui concerne l'adressage postal, et propose d'engager la démarche pour Uchentein, afin qu'il y ait un seul traitement sur la commune.

A cet effet, il y a lieu de délibérer sur les noms de rues à Uchentein.

Pour simplifier, et parce que cela paraît le plus simple à réaliser en ce qui concerne la numérotation à mettre en place, il propose de retenir la dénomination des quartiers actuels comme « nom de rue » et de procéder à la numérotation à partir d'un point zéro dans chaque quartier.

Sont ainsi proposés :

Uchentein village d'en haut

Uchentein village d'en bas

Les Arts d'en haut

Les Arts d'en Bas

Esperris

Sets

Pont de la Goute

Vote : Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Communauté de Communes Couserans Pyrénées : nombre d'élus 2020 ; répartition du FPIC 2019

Le Maire, Vice-Président de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées présente les décisions d'ajustement du nombre de représentants des communes sur le territoire intercommunal.

Pour ce qui nous concerne, la commune de Bordes-Uchentein n'aura plus qu'un seul délégué, au lieu de 2, la taille de la population communale ne le permettant pas.

L'existence de deux délégués était prévue par la loi en cas de fusion des communes, avec un rétablissement de la règle de droit en fonction de la tranche de population communale lors du renouvellement des Conseils Municipaux, en 2020 au cas particulier.

Par ailleurs, le Conseil Municipal ne comptera plus 18 membres mais 15 et non 11 comme de droit, ce qui correspond à la majoration « récompensant » la fusion de communes.

En ce qui concerne le FPIC, la CCCP a reçu notification du montant 2019 à répartir : 1 166 199 €.

Selon la répartition de droit commun la CCCP percevrait directement 623 280 €, le reste revenant aux communes selon les critères de répartition prévus par la loi.

La Commune de Bordes-Uchentein a perçu 4 285 € au titre de 2018, et ne percevra que 3 323 € en 2019.

D'autres possibilités de répartition sont possibles, mais nécessitent l'accord de tous les délégués communautaires, 1 seul vote contraire renvoyant à la répartition de droit.

La CCCP souhaite éviter les problèmes en cette période pré-électorale, même si une autre affectation aurait eu un intérêt collectif.

Le Conseil accepte la répartition de droit et mandate le Maire à cet effet en tant que de besoin.

Vote : Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Bloc de marbre d'Uchentein

Le Maire rappelle la récupération d'un bloc de marbre de la carrière d'Uchentein déposé auprès de l'entreprise Lagarde à Lorp pour évaluation.

Un premier tranchage fait apparaître une absence de défauts majeurs, et permet d'envisager une réutilisation dans le cadre de la restauration de l'église d'Uchentein.

Le devis de tranchage et polissage est de 6 920 € HT, sous réserve d'éventuels incidents de découpe.

La recherche d'un autre bloc se poursuit, mais avec beaucoup d'incertitudes.

Le nombre des pièces espéré permettraient de réaliser le dallage des deux chapelles Nord et Sud à Uchentein, sous réserve de l'autorisation de la DRAC.

Vote : devis Lagarde accepté à l'unanimité des présents et représentés.

Charte « TERRE SAINE »

Le Maire présente de manière succincte l'économie de cette charte, en faisant remarquer que l'engagement « zéro phyto » en est l'essentiel.

Or la commune s'est déjà engagée pour le « zéro phyto » et été subventionnée pour l'achat de matériel dans ce cadre.

Il ne voit pas de raisons de refuser d'adhérer à cette Carte Terre Saine.

Après discussion, le Conseil donne son accord : le Maire est autorisé à poursuivre la démarche et à signer tous documents nécessaires.

Vote : Proposition adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Travaux en cours - Questions diverses

Le Maire fait le point sur l'avancement des travaux à l'église d'Uchentein : échafaudages en place, intervention sur toiture à partir de la fin du mois d'août.

Des essais de pompage doivent être réalisés par les services d'incendie et de secours, ainsi que la géolocalisation des différentes cuves et points de prélèvement installés dernièrement.

En conséquence, il sera procédé à la fermeture des points de prélèvement sur le réseau d'eau potable à Bordes.

Réunion d'information en Mairie, à destination des élus, par ENEDIS le 31/07, concernant les compteurs Linky, dont l'installation va débiter prochainement.

Problème de l'accès à Aousetch depuis Artigalouse, « entravé » par un riverain : il faut encore rechercher une solution pérenne afin d'obtenir un libre accès pour tous les riverains. Le maire doit rechercher des références juridiques sur une possibilité d'action efficiente.

Motion de soutien au personnel ONF

Le maire donne lecture de la demande de motion de soutien aux agents de l'ONFCS, agents sur lesquels pèsent des mesures de restructuration, tant au niveau national que régional et départemental.

Après discussion la motion est votée à la majorité, un vote contre étant exprimé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 30

Lu en séance le :